



**5ème Festival du court-métrage francophone de fiction et d'animation OSE CE COURT les 3 et 4 octobre 2008 à Bischheim.**

### **OBJET :**

Le Festival OSE CE COURT a pour but de mettre en valeur et de promouvoir les courts métrages de fiction et d'animation n'excédant pas une durée de 20 minutes. Cette manifestation internationale, organisée à Bischheim, propose au public alsacien de rencontrer la création filmique contemporaine.

### **ORGANISATION :**

Le Festival OSE CE COURT est organisé par l'association Puls'Vision, en partenariat avec la ville de Bischheim.

### **DATES ET LIEU DE LA COMPETITION :**

La cinquième édition du Festival OSE CE COURT aura lieu dans la salle du Cercle de Bischheim les 3 et 4 octobre 2008.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Le festival est ouvert à tous les cinéastes et vidéastes francophones. Les films **d'une durée ne devant pas dépasser 20 minutes et achevés après le 1<sup>er</sup> janvier 2006** seront soumis à notre comité de sélection pour participer à la compétition OSE CE COURT des 3 et 4 octobre 2008, sous réserve de l'acceptation des termes du présent règlement par les ayants droit. Le nombre de films présentés dépendra de la durée des films sélectionnés. Si l'état de la copie est jugé insuffisant, le film pourra être retiré de la compétition. Les supports de diffusion d'origine acceptés sont : miniDV, DVCAM.

### **PRESELECTION DES FILMS :**

- Le bulletin d'inscription accompagnée d'un DVD du film et du règlement de 15 € par chèque établi à l'ordre de l'association Puls'Vision (par mandat pour les réalisateurs des pays étrangers) devra nous parvenir avant le **1er juin 2008** à l'adresse suivante :

**Association Puls'Vision**

**Festival OSE CE COURT**

**4d, rue Principale**

**67370 DINGSHEIM**

- Chaque DVD devra porter les mentions suivantes :
  - titre et durée du film
  - format et standard du film
  - nom du réalisateur
- **Tout DVD reçu après le 1er Juin 2008 ne sera plus accepté en compétition.** L'association organisatrice se réserve le droit de repousser cette date limite.

- **Des photos du film et du réalisateur peuvent être envoyées par mail à [info@osececourt.com](mailto:info@osececourt.com) avec autorisation d'utilisation pour le catalogue et la promotion du festival.**
- Les supports vidéo devront être envoyés par la poste en expédition simple (pour l'envoi, préciser : valeur non commerciale). Tout colis réceptionné en port dû sera refusé.
- Le comité de sélection est composé des membres de l'association Puls'vision. Il visionne les films à Strasbourg à partir des copies DVD.
- L'avis de sélection final sera communiqué le **1er août 2008** sur le site du festival ([www.osececourt.com](http://www.osececourt.com)). Les réalisateurs et producteurs inscrits seront informés du résultat de la présélection par mail ? Les vidéos resteront en possession de l'association Puls'vision jusqu'à la fin du Festival

### **FILMS SELECTIONNES**

- **Le Festival prend à sa charge l'hébergement des réalisateurs sélectionnés** pour les nuits suivantes:
  - du 3 au 4 octobre 2008
  - du 4 au 5 octobre 2008

L'hébergement se faisant **en chambre double**, chaque réalisateur pourra être accompagné d'une personne de son choix.

- **Le Festival prend également à sa charge la restauration des réalisateurs sélectionnés** pour le samedi 4 octobre 2008 midi et soir. Les personnes accompagnantes pourront participer à ce dîner pour un montant de **20 € à régler avant le festival.**
- Les copies des films sélectionnés (en format miniDV-ou DV-CAM) destinées à la projection, devront être déposées avant le **5 septembre 2008** à l'adresse suivante :

**Association Puls'Vision**  
**Festival OSE CE COURT**  
**4d, rue Principale**  
**67370 DINGSHEIM**

- Les films 16/9 seront diffusés en 4/3. Il convient donc d'envoyer les films sur mini-DV ou DV-CAM **en format letterbox.**
- **Toutes les cassettes reçues après le 5 septembre 2008 (le cachet de la poste faisant foi) seront retirées de la compétition.**
- Seules les copies en parfait état seront acceptées. Les films devant faire l'objet de précautions particulières de projections devront être mentionnés par leurs représentants lors de leurs inscriptions ainsi que lors de l'envoi des copies.

### **DEROULEMENT DU FESTIVAL**

- Le palmarès sera rendu après la projection du samedi 4 octobre 2008 par un jury composé de professionnels du monde artistique.
- De nombreux prix numéraires récompenseront les meilleures réalisations : grand prix, prix du jury, prix du meilleur scénario, prix d'interprétation masculine, prix d'interprétation féminine, coup de cœur Puls'Vision. Se rajouteront également des prix spéciaux.
- Chaque réalisateur sera invité à monter sur scène après le passage de son film pour répondre aux questions du public.
- Les réalisateurs non présents lors de la remise des prix devront retirer leur prix au siège de l'association Puls'Vision 4 D rue Principale 67370 DINGSHEIM.
- Les prix non retirés avant le 1er janvier 2009 deviendront la propriété de Puls'Vision.

- Les vidéos et autres documents relatifs aux films non sélectionnés ne seront pas renvoyés mais pourront être récupérés sur place à la fin du Festival. Les organisateurs du Festival déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation. Le Festival pourra conserver des copies des films sélectionnés, sauf demande contraire.
- Frais de transport des copies : l'expédition est à la charge du réalisateur.
- Les organisateurs se réservent le droit de différer ou de suspendre à tout moment ce festival ou de modifier le présent règlement.
- Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits du film pour diffusion à but promotionnel dans les publications du Festival, sur le site Internet, dans la presse et sur les antennes de télévision.
- Les participants titulaires d'un prix cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de diffusion des films lors de projections en public.